

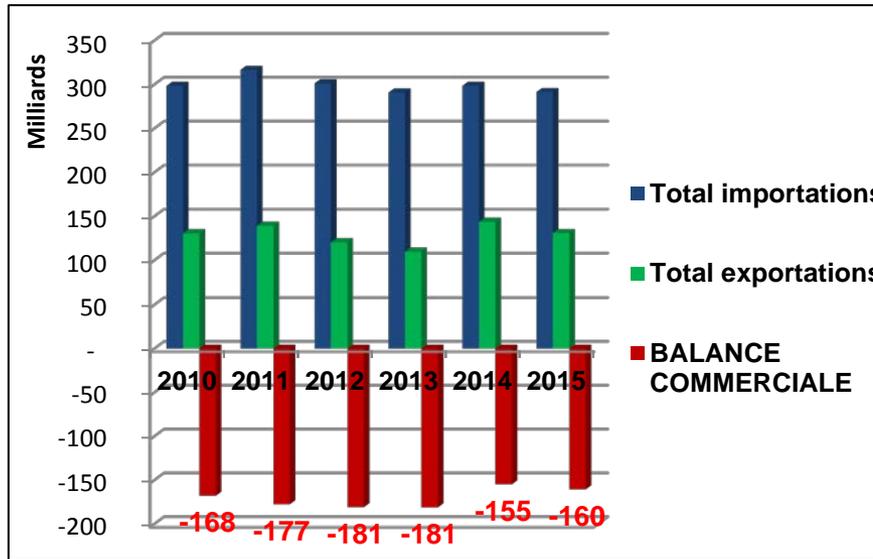


GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

NCT&I NEW
CALEDONIA
Supported by
New Caledonia Government **TRADE & INVEST**

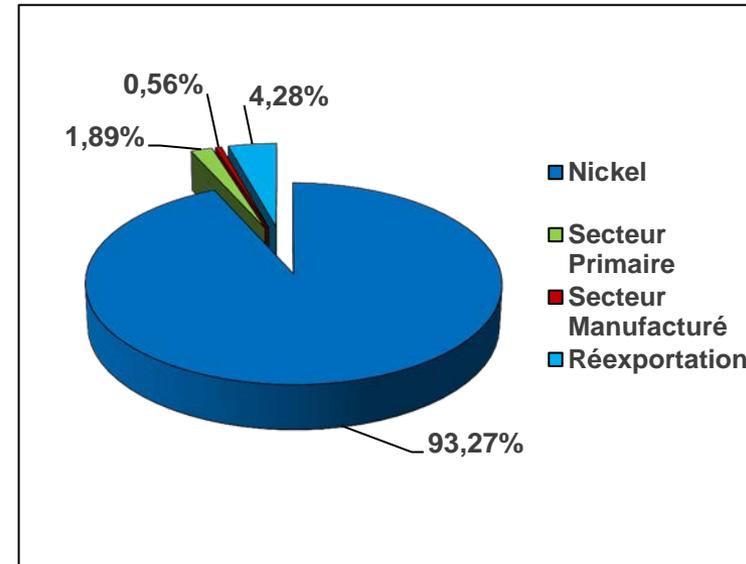


Le diagnostic de l'année 2015



Une balance commerciale structurellement déficitaire

Des exportations insuffisamment développées





Lancement le 4 octobre 2016 du Plan “OSE” Orientations pour le Soutien à l’Export





Les orientations pour le soutien à l'export et aux investissements internationaux

Élaborer une diplomatie économique

Développer une politique de soutien à l'export

Construire une gouvernance de l'export

L'élaboration d'une diplomatie économique

- Mettre l'intégration régionale au service des exportations calédonniennes
- Accroître nos relations bilatérales gouvernementales
- Soutenir nos entreprises sur le terrain international



Le développement d'une politique de soutien à l'export (1)

- Soutenir la structuration du Cluster New Caledonia Trade & Invest
- Lever les freins à l'exportation
- Faciliter l'accès et développer les aides aux entreprises



Le développement d'une politique de soutien à l'export (2)

- Préparer les entreprises à l'export
- Accompagner les entreprises dans leur promotion





Projet de loi du pays crédit d'impôt export

- **Entreprises éligibles** : toutes les entreprises calédoniennes à l'exception des trois secteurs suivants : mines-métallurgie, banques-assurances, entreprises pétrolières.
- **Dépenses éligibles** : toutes les dépenses de prospection commerciale afin d'exporter des biens et services ainsi que les dépenses directement liées aux opérations d'exportation.
- **Calcul du crédit d'impôt** : 50 % des dépenses éligibles, déduction faite des aides directes perçues, avec un plafond de 50 millions de francs sur une période de 15 exercices.
- **Utilisation du crédit d'impôt** : déduction du crédit au titre de chaque exercice et pendant 15 ans. Si le crédit d'impôt est supérieur à l'impôt dû, l'excédent est reportable sur les exercices suivants.
- **La liste des dépenses éligibles comprend:**
 - les dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations d'exportation,
 - les frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter,
 - les dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients,
 - les dépenses de participation en qualité d'exposant à des salons et à des foires- expositions,
 - les dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise en vue d'exporter,
 - les frais de traduction et d'interprétation,
 - les dépenses de protection des droits de la propriété industrielle sur les marchés étrangers,
 - les dépenses de mise aux normes obligatoires pour la mise sur le marché d'un produit ou d'un service destiné à l'exportation,
 - les honoraires juridiques liés à la conclusion de contrats internationaux,
 - les frais d'adaptation du produit ou du service à l'étranger.
- **La neutralisation du coût des centimes additionnels à la patente (part liée aux exportations)**: une déduction extracomptable de 200 % des centimes additionnels à la patente permet de neutraliser, grâce à une diminution du montant de l'IS, cette charge fiscale.
- **Entrée en vigueur** (passage au Congrès juillet 2018): **applicable à toutes les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2018.**

La construction d'une gouvernance de l'export (1)

- Création au sein du SCRRE d'une cellule export
- Développement de l'expertise et des moyens du SCRRE
- Création du Conseil du Soutien à l'Export
- Déploiement d'un réseau de délégués pour la Nouvelle-Calédonie en Océanie



La construction d'une gouvernance de l'export (2)

- Partenariat public-privé



New Caledonia Trade & Invest

Les missions de NCT&I :

Développer l'export :

- soutenir les entreprises calédoniennes dans leur développement à l'international,
- organiser des missions économiques, en soutien aux missions de diplomatie économique,
- être le service export externalisé des entreprises calédoniennes dans le cadre de missions de prospection et de représentation lors de salons et de missions économiques à l'étranger,
- organiser des missions économiques à l'international ainsi que le volet économique des missions de diplomatie économique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- promouvoir les produits et services calédoniens à l'étranger.

Attirer l'investissement :

- prospecter et accueillir des investisseurs étrangers en Nouvelle-Calédonie à travers la mise en relation avec des partenaires économiques locaux.



Success Stories

2016 :
18 success stories

2017 :
39 success stories

2018 :
64 success stories

